



Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

LE VINGT-TROIS MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle Léopold Durbet à Hermillon – La Tour-en-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Jean-Marc DUFRENEY, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Christian FRAISSARD, Chiraze MZATI, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Clarisse SPAGNOL, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Franck LEFEVRE, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Sophie MONNOIS, Christiane HUSTACHE, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres absents : Félicia AZZARITI (Procuration Chiraze MZATI), Marie DAUCHY (excusée), Mario MANGANO, Alain NORAZ (procuration Danielle BOCHET), Hélène BOIS (procuration Pascal JAMEN), Pascal DOMPNIER (procuration Bernard COVAREL), Fabrice BAUDRAY (excusé).

Secrétaire de séance : Françoise COSTA

Date de convocation : 17 mars 2023

Conseillers en exercice : 41

Présents : 34

Votants : 38

20230323	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
27	ADMINISTRATION GENERALE	<p>Compétence Eau de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan : Projet de modification des statuts de la 3CMA</p> <p><i>Rapporteur :</i> <i>Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<p>- APPROUVE le projet de modification statutaire et le projet de statuts modifié : Remplacer le terme « EAU » par « le captage, l'adduction et la distribution de l'eau potable, par l'équipement et l'exploitation des sites, ouvrages et équipements détaillés en annexe. Pour ce faire, elle adhère au syndicat intercommunal de la source des Loyes pour le territoire de Saint-Julien-Montdenis, et au Syndicat Intercommunal d'Alimentation et Aménagement des Eaux de la Moyenne Maurienne ».</p> <p>- SOLLICITE l'approbation de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres dans le délai maximum de 3 mois.</p>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
28	FINANCES	<p>Débat d'Orientations Budgétaires 2023</p> <p><i>Rapporteur :</i> <i>Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<p>- PREND ACTE de la bonne tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.</p>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
29	RESSOURCES HUMAINES	<p>Avancement de grades 2023 – Création de postes</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<p>- DÉCIDE de la création des postes énoncés ci-dessous à compter du 1^{er} avril 2023 et de modifier le tableau des emplois de la collectivité en ce sens :</p> <p>Catégorie A – Poste à temps complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'Attaché principal à temps complet en poste d'Attaché Hors Classe à temps complet, - 1 poste d'Ingénieur principal à temps complet en poste d'Ingénieur Hors Classe à temps complet. <p>Catégorie C – Poste à temps complet :</p> <p>1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 31h30 en poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 31h30.</p> <p>- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.</p>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>

30	RESSOURCES HUMAINES	<p>Création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire paye et carrière</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<p>- ADOpte la proposition telle qu'énoncée :</p> <p>Catégorie A – Poste à temps complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'Attaché principal à temps complet en poste d'Attaché Hors Classe à temps complet, - 1 poste d'Ingénieur principal à temps complet en poste d'Ingénieur Hors Classe à temps complet. <p>Catégorie C – Poste à temps complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 31h30 en poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 31h30. <p>- MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs ;</p> <p>- CHARGE Monsieur Le Président à procéder au recrutement de cet agent et l'AUTORISE à signer tout document afférent ;</p> <p>- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.</p>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
31	RESSOURCES HUMAINES	<p>Convention de prestations de services et d'assistance GEMAPI entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et le Syndicat du Pays de Maurienne</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<p>- AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention de prestations de service et d'assistance GEMAPI entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et le Syndicat du Pays de Maurienne.</p>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
32	RESSOURCES HUMAINES	<p>Recrutement d'agents contractuels remplaçants – Délibération de principe autorisant le recrutement</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<p>- AUTORISE Monsieur Le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.</p> <p>- PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif.</p>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
33	RESSOURCES HUMAINES	<p>Recrutement de personnel temporaire pour la saison estivale 2023</p>	<p>- AUTORISE Monsieur le Président à recruter :</p>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>

		Rapporteur : Danielle BOCHET	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 8 agents d'entretien contractuels horaires, entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2023 au Centre Nautique, rémunérés en référence à la grille de rémunération des adjoints techniques à l'indice brut 385 (1^{er} échelon), ▪ 1 adjoint d'animation contractuel horaire d'une durée d'un mois entre le 15 juillet et le 15 août 2023 pour Maurienne TV, rétribué en référence à la grille de rémunération des adjoints d'animation à l'indice brut 385 (1^{er} échelon), ▪ 1 adjoint administratif contractuel horaire pour une durée d'un mois entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2023 pour l'accueil et l'administration générale / urbanisme, rémunéré en référence à la grille de rémunération des adjoints administratif à l'indice brut 385 (1^{er} échelon) ; ▪ 1 adjoint technique contractuel horaire d'une durée de deux mois entre le 15 juin et le 15 septembre pour la relève des compteurs, rémunéré en référence à la grille des adjoints techniques à l'indice brut 385 (1^{er} échelon). <p>- CHARGE Monsieur Le Président à procéder au recrutement de ces agents en fonction des besoins des services et l'autoriser à signer un contrat de travail à durée déterminée avec chacun des intéressés ;</p> <p>- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.</p>	
34	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée Rapporteur : Danielle BOCHET	<p>- DECIDE la création à compter du 1^{er} juin 2023 d'un emploi non permanent de journaliste reporter d'images à temps non complet à hauteur de 50% d'un temps complet pour mener à bien le projet suivant : développement du service de télévision locale Maurienne TV ;</p> <p>- AUTORISE Monsieur Le Président à recruter un agent contractuel sur cet emploi, en qualité de journaliste reporter d'images rémunéré en référence à la grille indiciaire des adjoints d'animation relevant du grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, échelle C2, 8^{ème} échelon, indice brut 430, majoré 380 ;</p> <p>- DIT que le contrat sera établi pour une durée déterminée de 1 an au minimum et 6 ans au maximum ;</p> <p>- DIT que les crédits seront prévus au budget 2023.</p>	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
35	RESSOURCES HUMAINES	Règlement intérieur de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et du Centre Intercommunal d'Action Sociale	<p>- APPROUVE le règlement intérieur ;</p> <p>- DIT que les annexes relatives au temps de travail, aux astreintes et permanences, à l'usage des véhicules de service et à l'utilisation des moyens d'information et de communication viendront compléter le présent règlement intérieur, et seront soumises à l'avis du Comité Social Territorial</p>	Unanimité Votants : 38 Pour : 38

		<i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i>	et à l'approbation du Conseil Communautaire de la 3CMA et du Conseil d'Administration du CIAS.									
36	JURIDIQUE	Espaces Publics Numériques (EPN) – Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association La Fourmilière incluant la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial <i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens incluant la mise à disposition d'un agent dans le cadre de la gestion des EPN entre la 3CMA et l'Association la Fourmilière ; - AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention définitive à intervenir sur ces bases lorsque cette dernière sera finalisée ainsi que tous les autres documents afférents et les éventuels avenants à venir. 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38								
37	COMMERCE	Aide aux commerces – Entreprise HALLAK <i>Rapporteur : Martine MASSON</i>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le dossier présenté dans le cadre de la convention signée avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques pour le soutien à l'économie : <table border="1" data-bbox="996 598 1937 965"> <thead> <tr> <th>Projet</th> <th>Dépense subventionnable</th> <th>Subvention Régionale plafonnée (20 %)</th> <th>Subvention de la 3CMA plafonnée (10%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>« Rénovation Entreprise HALLAK et achat de matériel informatique »</td> <td>53 552 € HT</td> <td>10 000 €</td> <td>5 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention attributive de subvention pour ce projet. 	Projet	Dépense subventionnable	Subvention Régionale plafonnée (20 %)	Subvention de la 3CMA plafonnée (10%)	« Rénovation Entreprise HALLAK et achat de matériel informatique »	53 552 € HT	10 000 €	5 000 €	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
Projet	Dépense subventionnable	Subvention Régionale plafonnée (20 %)	Subvention de la 3CMA plafonnée (10%)									
« Rénovation Entreprise HALLAK et achat de matériel informatique »	53 552 € HT	10 000 €	5 000 €									
38	ÉCONOMIE - JURIDIQUE	Bâtiment Relais – Avenant N° 2 au contrat de concession avec la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) en vue de la vente de l'immeuble aux locataires <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le projet de cession de l'immeuble dénommé « bâtiment Relais » situé Avenue d'Italie à Saint-Jean-de-Maurienne aux locataires actuels par la SAS ; - APPROUVE l'avenant n° 2 au contrat de concession en cours entre la 3CMA et la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) en vue d'autoriser le projet de vente préalablement approuvé, de modifier les missions du concessionnaire, les conditions de résiliation anticipée et la rémunération du concessionnaire, étant précisé que la clôture de la résiliation du contrat 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38								

			<p>de concession interviendra dans un délai de 6 mois à compter de la signature du dernier acte de vente ;</p> <p>- DONNE à Monsieur Le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires à cette régularisation et de comparaître dans les actes à intervenir.</p>	
39	HABITAT	<p>Avenant à la convention avec l'ADIL (Association Départementale d'Informations sur le Logement) – Intégration des actions sur les copropriétés</p> <p>Rapporteur : Sophie VERNEY</p>	<p>- APPROUVE les clauses du présent avenant : L'ADIL propose d'accompagner les petites copropriétés dans leurs démarches d'organisation ;</p> <p>- AUTORISE Monsieur Le Président à signer cet avenant.</p>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
40	REFUGE POUR ANIMAUX	<p>Travaux de rénovation de l'enveloppe du refuge pour animaux de Saint-Jean-de-Maurienne – Fonds Départemental d'Equipements des Communes (FDEC) - Demande de subvention</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>- APPROUVE le projet de rénovation du Refuge pour Animaux ;</p> <p>- AUTORISE Monsieur Le Président à procéder aux demandes de subventions prévues dans le plan de financement ;</p> <p>- AUTORISE Monsieur Le Président à procéder à toute demande d'aide permettant d'alléger le bilan financier de l'opération ;</p> <p>- AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de ces subventions ;</p> <p>- AUTORISE Monsieur Le Président à engager les dépenses utiles à la mise en œuvre de cette opération ;</p> <p>- AUTORISE Monsieur Le Président à émettre tout titre ou mandat relatif à ce conventionnement.</p>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 24 mars 2023

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

